

---

d'encourager l'investissement et le transfert de technologie par le secteur privé, qui dispose de plus de moyens dans ce domaine. De tels accords pourraient couvrir l'aide au développement pour les projets d'investissement, la formation technique et la formation des cadres; l'aide au développement de l'infrastructure nécessaire à l'expansion industrielle; des dispositions relatives à l'investissement; la coopération avec le secteur privé pour assurer une complémentarité systématique de ces divers éléments. Nous ne sommes pas encore arrivés à des conclusions finales en ce qui concerne cette démarche, mais les études en cours sont fondées sur l'hypothèse qu'une meilleure interrelation des divers éléments de coopération assurera, au total, un résultat supérieur à la somme des efforts isolés.

Nous avons proposé que l'ONUDI, et peut-être aussi le Secrétariat du Commonwealth, étudie la possibilité d'élaborer un accord bilatéral de coopération industrielle "modèle". Un tel accord aurait une double utilité: il favoriserait l'examen de la coopération industrielle à l'échelle internationale et servirait de référence à tels accords.

Outre cette démarche, nous prenons une part active à l'étude internationale des sociétés transnationales, des pratiques commerciales restrictives et des transferts de technologie. Il y a beaucoup à gagner dans l'analyse et l'échange des renseignements dont on dispose sur ces sujets, et nous avons été au premier plan de ceux qui contribuent à cette entreprise.

Nous avons déclaré être prêts à partager notre propre expérience en ce qui concerne les mécanismes de tamisage, l'analyse des lois fiscales et le calcul des coûts et des avantages des transferts de technologie. Nous considérons que les Nations Unies ont un rôle parallèle à jouer dans ces domaines. A notre point de vue, il est essentiel que les pays en voie de développement acquièrent la capacité d'exercer leurs propres jugements sur ces questions, parce que l'élaboration de tout régime international promet d'être longue et difficile et sans doute pas à leur avantage.

Quant à notre intérêt pour les incidences financières et monétaires de la résolution 3362, il se traduit par une participation active dans divers domaines: nous avons appuyé énergiquement l'utilisation des DTS à titre de principal avoir de réserve du système monétaire international, et à la réduction graduelle du rôle de l'or, conformément au désir des pays industrialisés.

Nous avons donné notre appui à un réajustement des quotes-parts au sein du FMI, ce qui a eu pour effet de doubler le nombre de parts

---